

VILLE DE FREYMING-MERLEBACH
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 30 JUIN 2025

Le Conseil Municipal de la Ville de FREYMING-MERLEBACH, dûment convoqué par M. le Maire le 24 juin 2025 s'est assemblé à 19 heures dans la salle des séances du Conseil Municipal de FREYMING-MERLEBACH, sous la présidence de M. Pierre LANG, Maire de la Ville.

MEMBRES ÉLUS : Trente-un (31) **EN EXERCICE** : Trente-un (31)

Secrétaire de séance : *Mme Monique VORIOT*

Présents :

M. Pierre LANG, Maire

M^{mes} et MM. Bernard PIGNON, Francine KOCHEMS, Daniel MAYER, Fabienne BEAUVAIS, Marc FRIEDRICH, Josette KARAS, René KOTTMANN, Concetta KOENIG, Jean-Marie HAAS, Adjoints, M^{mes} et MM. Germain FLAUSSE, Bernard DINÉ, Denise HARDER, Monique VORIOT, Isabelle SLAZAK, Jean, Sylvie TOURIGNY-SARRAT, Christine FISTER, Alain LEFEVRE, Josette TARALL, Pascal SOSNA, Anne ZAPP, Océane BLAISE (présente à partir du point 3), Christiane BROCKE, Jean-Pierre ADAM, Patricia MIHELIC, Stéphan ZIMMER, Aurélie THIRIET, Alain MANISZEWSKI, Conseillers municipaux

Absent :

Marc FLAUDER, Conseiller municipal

Absents excusés :

M^{mes} et MM Cathy KOCHEMS, Jean-Jacques GRIMMER, Océane BLAISE (absente jusqu'au point 2 inclus), Conseillers municipaux

Ont donné procuration à des membres présents :

Mme Cathy KOCHEMS donne procuration à M. Bernard PIGNON

M. Jean-Jacques GRIMMER donne procuration à M. René KOTTMANN

Mme Océane BLAISE donne procuration à Mme Fabienne BEAUVAIS (jusqu'au point 2 inclus)

ORDRE DU JOUR

6. Révision des tarifs de la Chambre Funéraire

Vu l'avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Funéraire Municipale de Pompes Funèbres en date du 18 juin 2025, proposant une augmentation des tarifs ainsi que la mise en place d'une révision annuelle automatique de ces derniers ;

Considérant que la tarification actuelle n'a pas évolué depuis l'ouverture de la Chambre Funéraire en 2001 ;

Considérant l'augmentation significative des coûts d'exploitation de la Chambre Funéraire ;

Considérant que la Chambre Funéraire est gérée sous la forme d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC), qui nécessite l'équilibre financier.

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de la Commission des Finances réunie le 30 juin 2025

Où l'exposé de Mme Francine KOCHEMS, Adjointe et rapporteure,

A l'unanimité,

Décide :

- D'adopter les tarifs suivants :

Prestations	Tarifs 2025
Forfait de 1 à 3 jours	200,00 €
Au-delà de 3 jours et par journée supplémentaire	50,00 €
Intervention d'un agent en dehors des heures d'ouverture du cimetière	54,00 €

- D'appliquer ces tarifs à partir du 1^{er} juillet 2025,
- De mettre en place une formule de révision annuelle automatique : la révision annuelle interviendra au 1^{er} janvier de chaque année sur la base de l'indice INSEE des prix à la consommation (Ensemble des ménages – France – Ensemble hors tabac), constaté au mois d'octobre de l'année précédente (avec arrondi à l'euro le plus proche). La première révision interviendra au 1^{er} janvier 2026,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Signé Mélanie MIESZKALSKI
Directrice Générale des Services



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Tous les membres présents ont signé au registre. M. le Maire certifie que les délibérations de cette réunion ont été affichées sur le tableau d'affichage légal et numérique de la Mairie le 01 juillet 2025.
Certifié exécutoire